

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 04/02/2026 Reçu en préfecture le 04/02/2026 Publié le 04/02/2026 ID : 083-218300317-20260128-2026_FIN_06-DE 
Séance n° 01 CM 28/01/2026	

CM_28012026

MAIRIE : LE CANNET DES MAURES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 JANVIER 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27	Présents : 22	Pouvoirs : 05	Votants : 27
---	----------------------	----------------------	---------------------

L'an deux mille vingt-six et le mercredi vingt-huit janvier à dix-huit heures (28/01/2026), le conseil municipal de la commune du Cannet des Maures, dûment convoqué le vingt-et-un janvier (21/01), s'est réuni, en salle du conseil municipal sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR, Maire**.

ADJOINTS PRESENTS							
A. DEL PIA	C. MORETTI	JP. GROSSO	V. VESCOVI	P. MARTOS	S. PIN	P. GAUBERT	C. BOTRINI
CONSEILLERS PRESENTS							
J. DEGOUVE	G. DEBOVE	R. BAILE	JP. VINCENT	P. RAFFAELLI	D. BERTRAND	J. MORETTI	
B. VARENNE	C. DUDON	P. CANEPE	N. TITEUX	R. FOUQUET	C. RAFFELLI		

ABSENTS (pouvoirs)	A. HERIN donne pouvoir à R. BAILE S. MARCO donne pouvoir à S. PIN R. SPINOSA donne pouvoir à R. FOUQUET C. BOUCLY donne pouvoir à JP. GROSSO L. HAMANDA donne pouvoir à C. RAFFELLI
ABSENTS NON EXCUSE	

AUTRES PARTICIPANTS
M. ARANCIBIA – directeur général des services
JL. RAVIOLA – directeur général adjoint des services
E. GARCIA – responsable du service finances et développement économique
A. SCAMPS – assistante du directeur général des services

Nomenclature 7.1

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2026 [2026/fin/06]

VU les articles L2312-1, L5211-36, L2121-12, L5711-1 à L5211-36, L5217-10-4, L5722-1, D2312-3 et D5211-18-1 du CGCT ;

VU le décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financières ;

VU le rapport joint ;

VU la note explicative portée dans la note de synthèse.

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 04/02/2026 Reçu en préfecture le 04/02/2026 Publié le ID : 083-218300317-20260128-2026_FIN_06-DE
Séance n° 01 CM 28/01/2026	

CM_28012026

CONSIDERANT que le D.O.B. est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants (Art. L 2312-1) et qu'il doit avoir lieu dans les dix semaines précédant l'examen du budget primitif (art. L5217-10-4 du CGCT) ;

CONSIDERANT les modifications liées à la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 07 août 2015 et son article 107 sur « l'amélioration de la transparence financière » qui dispose :

- Le D.O.B. des E.P.C.I. doit être transmis obligatoirement aux communes membres et, celui des communes au président de L'E.P.C.I. dont la commune est membre ;
- Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants présente à son assemblée délibérante, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ;
- Lorsqu'un site internet de la collectivité existe, le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires doit être mis en ligne ;

CONSIDERANT que le Débat d'Orientation Budgétaire n'a aucun caractère décisionnel mais qu'il doit permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;

CONSIDERANT le rapport joint en annexe sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU M. LE MAIRE EN SON EXPOSE, après en avoir délibéré :

- ✓ **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année ; lequel s'est appuyé sur le rapport d'orientations budgétaires présenté en séance et ci -annexé
- ✓ **DIT** que la présente délibération, assortie de son annexe constituée par le rapport d'orientations budgétaires, sera transmise à M. le Préfet du Var ;
- ✓ **DIT** que ledit rapport pourra être communiqué à titre d'information à M. le Président de la Communauté de communes Cœur du Var ;
- ✓ **DIT** que ledit rapport et la délibération afférente seront tenus à la disposition du public en mairie et mis en ligne sur le site internet de la commune dans les huit jours qui suivront leur adoption.

Annexe : Rapport d'orientation budgétaire 2026

Pour	27
Contre	
Abstention	

Fait et délibéré les : jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures

Le Maire,
Jean-Luc LONGOUR



Délais et voies de recours: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux introduit devant le Tribunal administratif de Toulon 5, rue Racine, 83000 Toulon, dans un délai de deux mois à compter de la publication par voie d'affichage notification, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Département du Var
Arrondissement de Brignoles



Le Cannet des Maures

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Sommaire

- I. Les perspectives macro-économiques en 2026**
- II. La loi de finances spéciale pour 2026 et les politiques des partenaires institutionnels de la commune**
 - A. La loi de finances spéciales pour 2026**
 - B. Les politiques des partenaires institutionnels de la commune**
- III – L'exécution provisoire du budget 2025 et approche rétrospective**
 - A. Le Budget principal**
 - a) La section de fonctionnement**
 - 1. Les charges de fonctionnement
 - 2. Les recettes de fonctionnement
 - 3. Le résultat de fonctionnement 2025 provisoire
 - b) La section d'investissement**
 - 1. Les dépenses d'investissement
 - 2. Les recettes d'investissement
 - 3. Le résultat d'investissement 2025 provisoire
 - 4. L'état de la dette

B. Les budgets annexes

- a) Le budget annexe de l'eau potable**
- b) Le budget annexe de l'assainissement**

IV – Les orientations budgétaires 2026

A. Le budget principal

1. La section de fonctionnement

- a. Les dépenses
- b. Les recettes

2. La section d'investissement

- a. Les dépenses
- b. Les recettes

3. La programmation pluriannuelle

B. Le budget annexe de l'Eau Potable

C. Le budget annexe de l'Assainissement

*** *** *** ***

Le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants (Art. L. 2312-1 du CGCT)

Le présent rapport s'articule autour de quatre axes :

- I. Les perspectives macro-économiques en 2026
- II. La Loi de Finances pour 2026 et les politiques des partenaires institutionnels de la commune
- III. L'exécution provisoire du budget 2025 avec une approche rétrospective
- IV. Les perspectives du prochain budget primitif de 2026, budgets principal et annexes

I - LES PERSPECTIVES MACRO-ECONOMIQUES EN 2026

A – LES PERSPECTIVES AU NIVEAU NATIONAL

Une croissance qui résiste à environ 1 % pour 2025 et 2026.

En dépit de la crise politique, des droits de douane de Donald Trump et des tensions géopolitiques, la croissance française devrait atteindre 0,9 % en 2025 (après 1,1% en 2024), selon l'Insee.

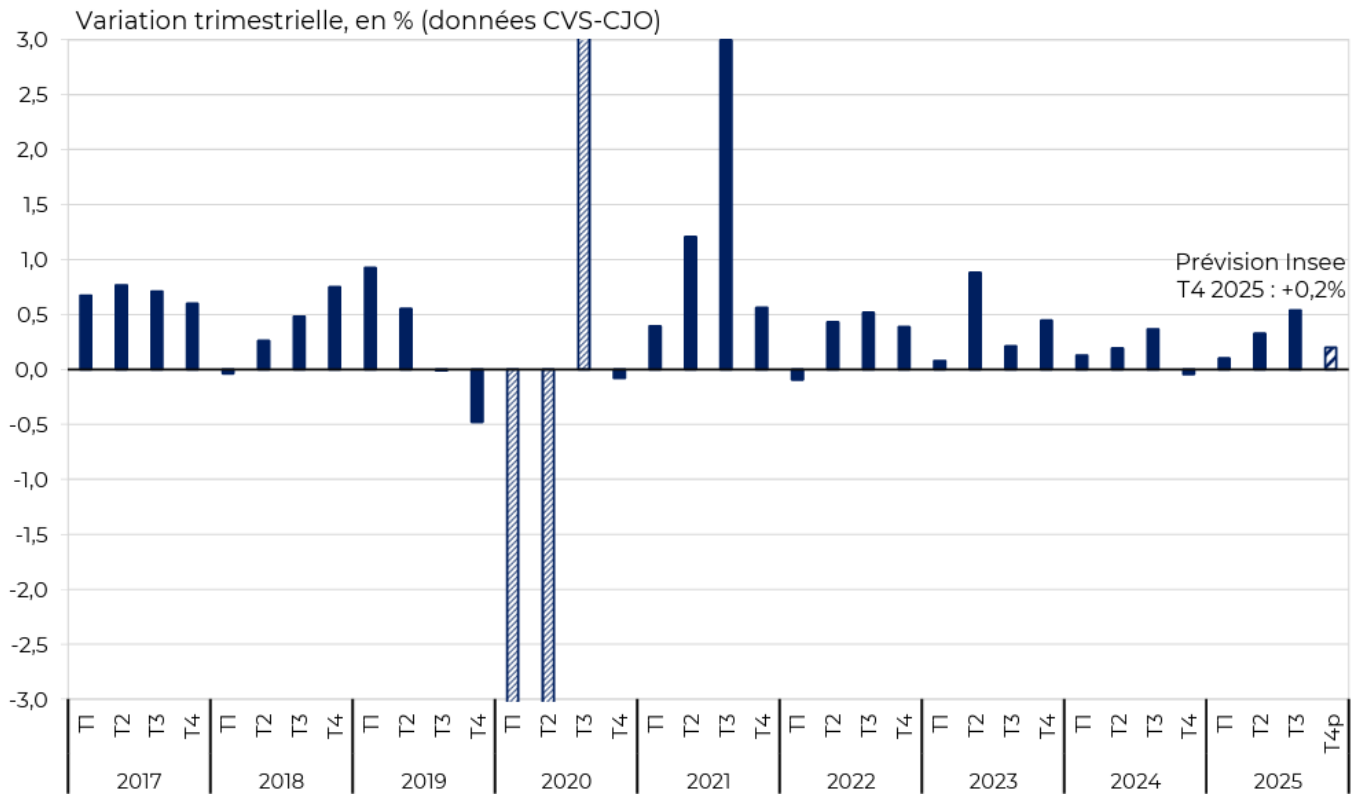
Cette croissance est portée par la reprise de l'investissement des entreprises (+ 0.8% et +0.5% au 3^{ème} et 4^{ème} trimestres 2025) ; évolution qui s'observe partout en Europe. Chef de la division synthèse conjoncturelle à l'Insee, Clément Bortoli évoque un "prudent regain d'optimisme" des entreprises mais qui n'est toutefois "pas partagé par les ménages".

Si l'investissement repart grâce à la détente des taux qui booste la construction de logements neufs, la consommation des ménages, elle, resterait "atone" en fin d'année (+0,2 % au 4^{ème} trimestre 2025, +0,3 % en moyenne sur l'année) malgré un net reflux de l'inflation (1 % en 2025). Pour Dorian Roucher, c'est "l'ombre au tableau : la consommation n'augmente quasiment plus depuis un an". Si bien que la demande intérieure repose surtout sur les dépenses d'administrations publiques (+1,5% sur l'année).

La croissance devrait également résister en 2026, notamment du fait que l'objectif de redressement des finances publiques sera quoi qu'il arrive moins ambitieux que celui prévu initialement par le gouvernement. Or, cette moindre consolidation budgétaire contribue à la croissance en réduisant les effets potentiellement récessifs d'une loi de finances intégrant d'importantes économies.

Dans le détail, l'investissement des entreprises continuerait de croître aux premier et deuxième trimestres 2026 (+0,3 puis +0,4 %). La consommation quant à elle, repartirait légèrement (+0,3 %), "les ménages consommant très prudemment une partie des gains de pouvoir d'achat passé", même si le taux d'épargne resterait élevé (18,2 % au 1^{er} trimestre), note l'Insee.

Évolution du PIB français



Source : Comptes nationaux trimestriels Insee et Note de conjoncture Insee du 17 décembre 2025

©La Banque Postale

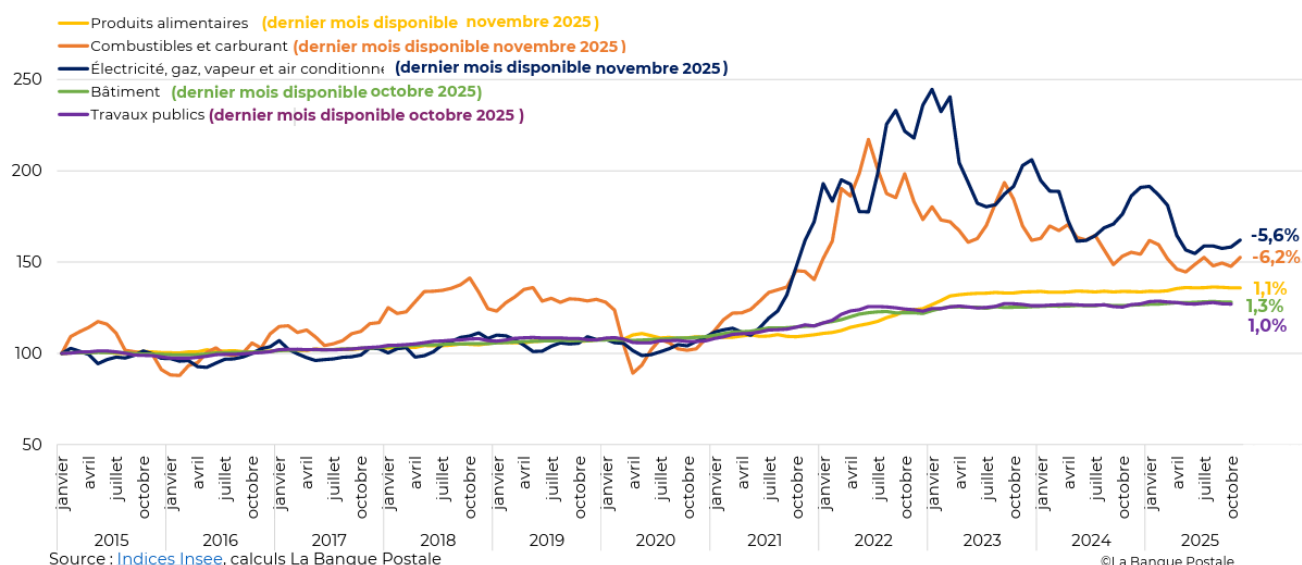
Une inflation en hausse mais timide

Du côté des prix, l'Insee s'attend à ce que l'inflation, beaucoup plus basse en France qu'elle ne l'est dans le reste de l'Europe, reparte légèrement à la hausse. Alors qu'elle a été de 0,9 % sur un an en novembre 2025, **elle devrait atteindre 1,5 % en juin 2026**, après être restée très modérée au cours du premier trimestre 2026. L'Insee précise que cette hausse sera surtout due à la progression des prix de l'énergie, notamment ceux de l'électricité, dont la forte baisse enregistrée en février 2025 n'entrera bientôt plus dans le calcul de l'inflation sur un an.

Cette progression de l'inflation ne devrait toutefois pas totalement gommer les hausses de salaires prévues en 2026. De quoi permettre aux salariés de « retrouver **la quasi-totalité** du pouvoir d'achat salarial perdu lors de la crise inflationniste de 2022-2023 » juge l'institut de la statistique.

Indices de prix impactant la dépense locale

Base 100 en janvier 2015 (à côté des courbes : évolutions sur 12 mois glissants)



Des finances publiques dans le rouge : risque de soutenabilité et de souveraineté

La France franchit un nouveau seuil d'endettement avec 117.4 % du PIB. Selon les chiffres publiés par l'INSEE le 19 décembre 2025, l'endettement s'élève à 3 482 milliards d'euros.

Les finances publiques nationales sont dans un tel état que **Pierre Moscovici**, Président de la Cour des Comptes pointe un « **risque de soutenabilité de la dette et un risque de souveraineté** ».

Pour le gouverneur de la Banque de France, **François Villeroy de Galhau**, si l'on est sorti de la « maladie aiguë » qu'était l'inflation, on retrouve une « maladie chronique » que sont les finances publiques.

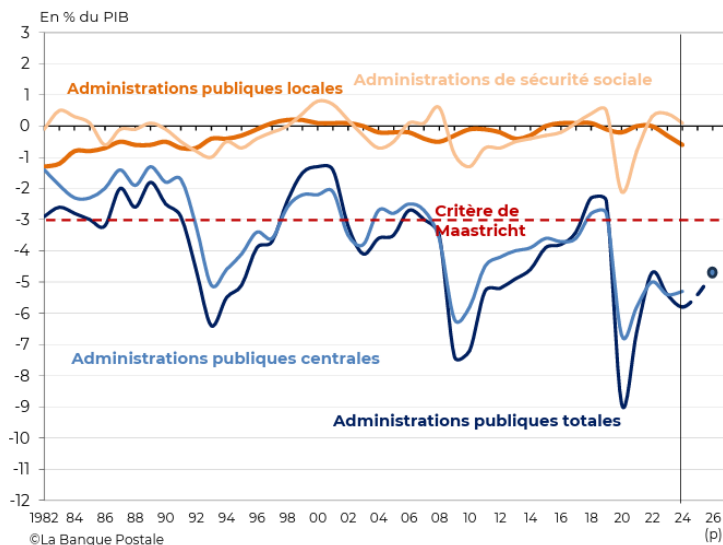
La dette coûte de plus en plus cher. Le budget consacré au paiement des intérêts va dépasser celui de l'Education Nationale. La France vit au-dessus de ses moyens. La dette finance même des dépenses courantes au détriment des générations futures auxquelles nous leur léguons la facture. Cela nuit à la solidarité intergénérationnelle.

Pour le gouvernement, il faudrait en 2026 ramener le déficit de 6.5 % à 6 %, pour arriver à 3 % en 2029, niveau alors qui permettra de stabiliser la dette et de respecter les critères européens.

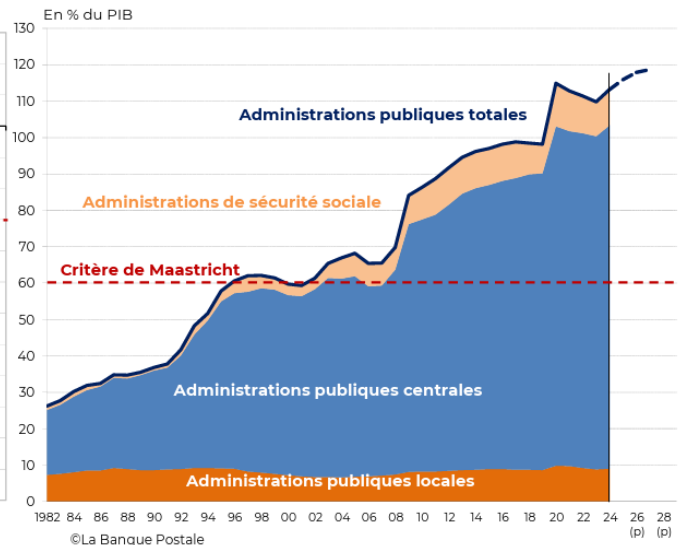
Avec un déficit de 5% en 2026, "la France serait encore dans la zone de crédibilité", selon le gouverneur de la Banque de France. Mais "vers les 6 %, le pays serait dans la zone de fragilité, avec sanction européenne et risque de perte de confiance des investisseurs".

Ce serait en effet moins de confiance, donc moins d'investissements des entreprises ou de consommation des ménages. Le gouverneur rappelle que 86 % de ces derniers sont inquiets du niveau de la dette publique.

Le déficit des administrations publiques



La dette des administrations publiques



Sources : Insee (Comptes nationaux Base 2020) jusqu'en 2024 puis prévisions du Gouvernement (PLF 2026 au 14 octobre 2025)

Le taux de chômage se rapproche des 8%

Si les entreprises se remettent à investir, elles restent frileuses sur les intentions d'embauches "et profiteraient de la reprise pour reconstituer la productivité", tempère l'Insee.

Dans le même temps, le nombre d'apprentis va continuer de baisser avec la réduction des aides de l'État. Au final, l'emploi ne progresserait que d'environ 70.000 sur la première moitié de l'année, mais uniquement grâce au dynamisme des créations de micro-entreprises.

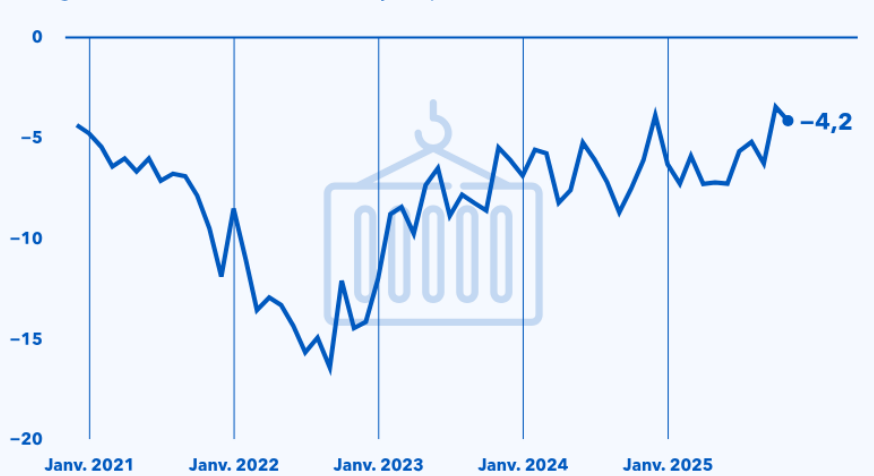
Les effets de la suspension de la réforme des retraites ne s'étant pas encore manifestés, la population active va continuer d'augmenter début 2026 et plus vite que l'emploi ce qui devrait in fine confirmer la hausse du chômage, à 7,8% à mi-année, contre 7,7% actuellement.

Evolution du solde commercial de la France

Selon les chiffres de la Direction générale des douanes, le solde commercial de la France s'élève à -4,2 milliards d'euros en novembre 2025. Sur un an, le solde des échanges commerciaux de la France avec le monde entier s'améliore de 2 milliards d'euros.

Dans le détail, les importations ont atteint 56,4 milliards d'euros et les exportations 52.2 milliards d'euros en novembre. Sur un an, les exportations de biens de la France vers le monde entier sont en hausse de 3,2% (soit +1,6 milliard d'euros)

Echanges de la France avec le monde entier, y compris matériel militaire (en milliards d'euros)



B – LES PERSPECTIVES AU NIVEAU INTERNATIONAL

L'économie mondiale à l'aube de 2026 : entre fragmentation et résilience

L'année 2025 aura confirmé l'entrée dans une ère de "conflictualité économique" généralisée. Les tensions ne se limitent plus aux seuls échanges commerciaux : elles touchent désormais les domaines technologique, énergétique, militaire et monétaire. L'indice de fragmentation géopolitique mondiale, qui avait déjà bondi après l'invasion de l'Ukraine en 2022, continue sa progression, témoignant d'une modification profonde de l'ordre économique international établi depuis les années 1990.

Cette fragmentation se traduit par des réalités économiques tangibles. Les dépenses militaires mondiales ont franchi la barre des 2 % du PIB global, un niveau jamais atteint depuis des décennies. Les pays développés comme émergents réorientent leurs budgets vers la défense et la sécurisation de leurs approvisionnements stratégiques, au détriment parfois des investissements productifs.

L'économie mondiale évolue ainsi vers un régime de croissance plus faible mais également plus fragmentée, où les blocs économiques régionaux prennent une importance croissante. Cette "démondialisation" partielle se traduit par une réorganisation des chaînes de valeur, un raccourcissement des circuits d'approvisionnement et une préférence accrue pour la proximité géographique et politique.

Le poids de l'endettement et la position délicate des banques centrales

Le principal défi structurel auquel font face les économies développées reste leur niveau d'endettement. Les États-Unis, malgré leur statut de première puissance économique, cumulent déficits jumeaux et dette publique croissante, posant la question de la soutenabilité à moyen terme de leurs finances publiques.

Cette situation place les banques centrales dans une position délicate. D'un côté, le niveau d'endettement exige le maintien de politiques monétaires accommodantes pour éviter une crise de solvabilité des États et des entreprises. De l'autre, les pressions inflationnistes, bien que moins virulentes qu'en 2022-2023, n'ont pas totalement disparu et imposent une certaine vigilance sur les taux directeurs.

Les anticipations d'inflation à 10 ans restent globalement sous contrôle aux États-Unis, autour de 2,5 %, mais les ajustements de politique monétaire demeurent complexes. En Europe, au contraire, la probabilité d'un retour à l' "assouplissement quantitatif" augmente, compte tenu des pressions déflationnistes qui pèsent sur la zone euro et de sa croissance atone. « Le quantitative easing » (QE) ou « assouplissement quantitatif » en français consiste, pour la banque centrale, à acheter massivement des titres financiers (en particulier des obligations). Ces achats sont un moyen d'injecter des liquidités dans l'économie, afin de relancer l'activité et l'inflation.

Les taux d'intérêt réels américains, après avoir connu un pic en 2022-2023, restent relativement élevés autour de 2 % mais les besoins de financement massifs liés aux transitions énergétique, numérique et démographique, combinés au poids de la dette, devraient plaider à moyen terme pour un assouplissement monétaire significatif.

Les perspectives de croissance mondiale en 2026

La croissance mondiale, estimée à 2,8 % en 2025, reculerait légèrement à 2,7 % en 2026 avant de se redresser à 2,9 % en 2027.

Aux Etats-Unis, malgré les perturbations commerciales liées aux droits de douane, la Banque mondiale prévoit une croissance du PIB américain de 2,2 % en 2026, contre 2,1 % en 2025.

La zone euro peine à retrouver son dynamisme d'avant-crise, plombée par des défis structurels (vieillesse démographique, faible productivité, fragmentation politique). Le taux de croissance potentiel européen devrait flirter avec des niveaux proches de 1 %.

La Chine, malgré un ralentissement progressif lié à ses déséquilibres structurels, demeure un moteur important de la croissance mondiale, notamment pour les pays émergents.

Les marchés financiers : entre risques et vulnérabilités

Malgré ces fragilités, l'appétit pour le risque des investisseurs reste relativement élevé. Les marchés actions américains, après une année 2025 exceptionnelle avec plus de 20 % de progression du S&P 500, affichent des valorisations tendues mais pas encore dans des zones de bulle caractérisée.

Le ratio cours/bénéfices du marché américain, bien qu'élevé, ne paraît pas totalement déconnecté des fondamentaux économiques tant que les bénéfices des entreprises continuent de progresser.

Pour autant, plusieurs indicateurs invitent à la prudence. Les investisseurs restent conscients des vulnérabilités du système : endettement élevé, tensions géopolitiques, risques de correction brutale sur certains segments (notamment la technologie et l'intelligence artificielle).

Dans un scénario central de croissance modérée avec une légère baisse des taux réels et une stabilisation des tensions géopolitiques, les marchés devraient continuer leur progression. Mais les risques de scénarios alternatifs : récession, nouvelle crise géopolitique majeure, ou au contraire surchauffe inflationniste, demeurent et justifient une approche diversifiée de l'investissement.

**L'assouplissement quantitatif, ou quantitative easing (QE) en anglais, est un outil de politique monétaire non conventionnelle. Utilisé pour lutter contre le risque de déflation et de récession à partir de 2001 au Japon et de 2010 par la Banque centrale européenne, il consiste, pour une banque centrale, à intervenir de façon massive, généralisée et prolongée sur les marchés financiers en achetant des actifs (notamment des titres de dette publique) aux banques commerciales et à d'autres acteurs. (Site Banque de France)*

II - LA LOI SPECIALE DE FINANCES POUR 2026 ET LES POLITIQUES DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS DE LA COMMUNE

A – LA LOI SPECIALE POUR 2026

Publiée au Journal officiel du 27 décembre, la loi spéciale de finances pour 2026 assure la continuité de l'Etat depuis le 1er janvier. Elle garantit les prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales, et la continuité des crédits, mais impactera, en l'état, l'octroi de nouvelles dotations d'investissement. Le débat sur le projet de loi de finances pour 2026 devrait reprendre en janvier, avec toujours la recherche d'un compromis.

❖ QUELQUES CHIFFRES A RETENIR

Jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi de finances pour 2026, les prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales sont évalués à 45 231 897 951 € et se répartissent, notamment, ainsi :

- au titre de la dotation globale de fonctionnement (DGF), 27 394 686 833 euros ;
- au profit du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), 7 654 000 000 euros ;

❖ CONTINUITE DE L'ACTION PUBLIQUE

Dans une circulaire publiée le 30 décembre, le Premier ministre Sébastien Lecornu expose concrètement quels sont les principes de continuité de l'action publique qui découlent de l'adoption de cette loi spéciale, et qui s'appliquent à l'Etat, mais aussi aux collectivités territoriales, dans la limite du principe de libre administration et dans le respect des règles de la responsabilité des gestionnaires publics.

Ainsi, les collectivités doivent assurer la continuité des services publics, en particulier le financement de la rémunération des agents publics, le fonctionnement courant des services nécessaires, ainsi que les dispositifs d'intervention rendus obligatoires par des textes législatifs et réglementaires en vigueur. Mais le Premier ministre est clair : « aucune dépense nouvelle ne sera ni engagée, ni mise en œuvre ». Cela signifie notamment que l'Etat n'accordera pas de subventions nouvelles aux collectivités locales.

B - LES POLITIQUES DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

❖ L'ETAT

L'Etat a octroyé au titre de l'année 2025 plusieurs subventions pour le financement des opérations d'équipement pour un total de **283 252 €** détaillé ci-après :

- ✓ 50 000 € pour la construction d'un nouveau forage (DETR) ;
- ✓ 56 388 € pour la mise aux normes de la salle du Recoux (DSIL).

- ✓ 24 000 € pour les études de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration de l'église du Vieux-Cannet et d'aménagement de ses abords.
- ✓ 60 000 € pour la construction d'un nouveau vestiaire au stade municipal au titre du Fonds de l'Agence Nationale du Sport.
- ✓ 77 864 € pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement impasse de Vienne, rue du Bosquet et impasse de l'Orée des Bois.
- ✓ 15 000 € pour la réalisation d'études sur un plan vélo.

L'Etat sera à nouveau sollicité par la commune au titre de l'année 2026 pour ses projets d'équipement.

❖ LA REGION

Alors que la Région vote son budget en décembre d'ordinaire, la Région a fait le choix de jouer la prudence en optant pour un vote en avril 2026.

En effet, dans l'éventualité où le Gouvernement réclame des économies aux collectivités locales, la Région Sud pourrait alors en tenir compte.

En 2026, le Président du Conseil Régional, Renaud Muselier avait fait voter un budget avec 110 millions d'euros d'économies sur 3,5 milliards, opéré un recentrage sur les compétences obligatoires de l'institution (économie, lycées, transports) et des coups de rabot sur les secteurs tels que l'insertion professionnelle ou la culture.

"S'il faut être sur le même volume d'économies entre 85 et 100 millions d'euros en 2026, les décisions vont être beaucoup plus douloureuses à prendre, confie une source bien informée. On risque de devoir toucher à l'investissement".

La Région Sud a octroyé au titre de l'année 2025 une subvention de 270 000 € pour le financement de l'aménagement des espaces publics du centre-ville dans le cadre du projet Agora (Dispositif Nos Communes D'abord – NTDA).

En 2026, la commune sollicitera la Région pour ses nouveaux projets.

❖ LE DEPARTEMENT

Sous la présidence de Jean-Louis Masson - Président du Conseil Départemental du Var, le budget 2026 a été voté en décembre 2025.

L'aide aux communes maintenue

La plus grosse enveloppe sera consacrée aux territoires avec une aide aux communes maintenue à 56 millions d'euros et 6 millions d'euros pour le Service départemental d'incendie et de secours, destinés au « plan caserne » et au rééquipement de la flotte. 3,5 millions d'euros supplémentaires contribueront au projet de la ligne nouvelle Provence Côte d'Azur.

Deuxième poste d'investissement, devant celui consacré au réseau routier et au social : les collèges. 37 millions d'euros iront au plan rénovation des établissements varois, ou encore à la création du nouveau collège au Luc.

Rayon environnement, 10,8 millions d'euros serviront notamment au plan de solarisation du patrimoine départemental, à l'aménagement du rocher de Roquebrune ou encore au deuxième volet de la candidature pour l'obtention du label Géoparc Unesco « Socle de Provence ».

La moitié sera dédiée aux sports et à la jeunesse, avec des travaux au gymnase du collège Pierre de Coubertin au Luc et des études de conception pour le collège Jacques-Yves Cousteau à La Garde. Le tourisme bénéficiera de 4,4 millions d'euros, *via* le renforcement de 6 km de chaussées cycles et l'aménagement de 15 km de pistes du Plan cyclable du littoral et de l'EuroVélo 8.

En queue de peloton, arrive la culture avec 2,5 millions d'euros d'investissements dirigés vers la valorisation du futur centre culturel du couvent royal de Saint-Maximin ou encore l'extension et la rénovation du muséum départemental à Toulon.

La commune a obtenu du Département au titre de l'année 2025 plusieurs subventions d'un montant de **311 272 €** ci-après détaillé :

- **210 000 € pour la construction de vestiaires pour le stade ;**
- **9 000 €** pour l'acquisition d'un jeu enfants à l'école maternelle
- **41 000 €** pour des travaux sécuritaires sur des points d'arrêt chemin de Chantecoucou à quartier La Pardiguière.
- Le département a été également sollicité en 2025 au titre de la vidéo-protection urbaine à hauteur de **51 272 €**.

La commune sollicitera à nouveau le Département pour son programme d'actions 2026.

❖ LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DU VAR

La commune du Cannet des Maures est membre de la communauté de communes Cœur du Var pour la gestion de certaines compétences comme la collecte et le traitement des ordures ménagères et autres déchets, l'aménagement du territoire, la mobilité d'intérêt communautaire ou encore la gestion de certaines zones d'activité économique, etc.

La Communauté de communes intervient en amont en matière de financement au titre du dispositif « Nos territoires d'abord » (C.R.E.T.). La Région fixe des enveloppes financières au niveau de chaque territoire, en l'occurrence Cœur du Var pour Le Cannet des Maures. Rappelons que la commune espère un financement pour son plan vélo et pour l'opération AGORA d'aménagement de l'espace public du Centre-Ville.

La commune du Cannet des Maures a obtenu en 2025, une dotation de solidarité communautaire de 61 566 €.

III – L'EXECUTION PROVISOIRE DU BUDGET 2025 ET APPROCHE RETROSPECTIVE

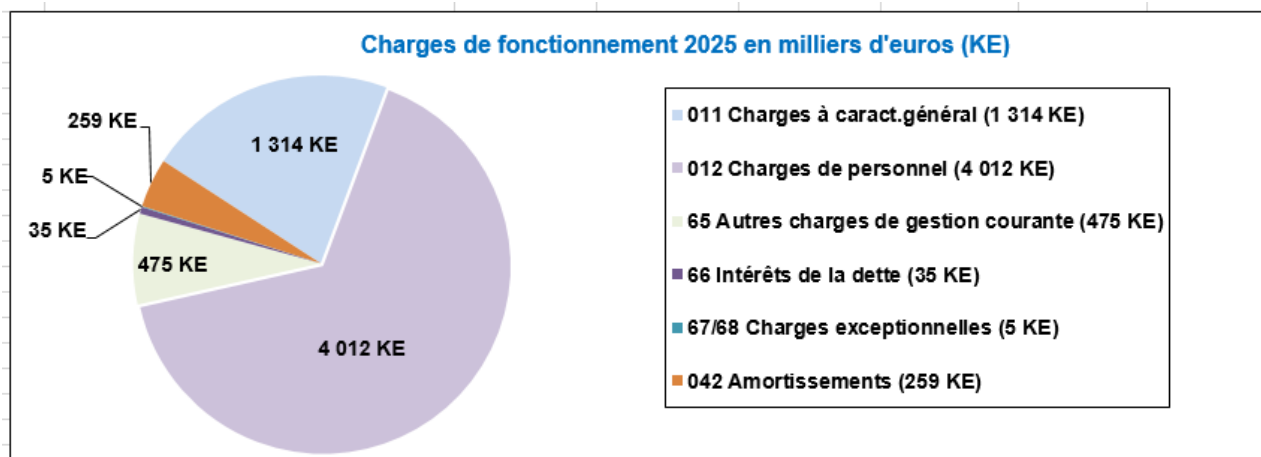
Cette partie portera sur l'exécution provisoire du budget 2025 avec une approche rétrospective.

A. LE BUDGET PRINCIPAL

a. La section de fonctionnement

1. Les charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement provisoires se sont élevées à **6 100 450 €** en 2025.



Les charges de personnel s'élèvent à 4 012 488 € pour l'année 2025.

Pour appréhender au mieux ce poste des charges de personnel, **il convient de tenir compte des remboursements des frais de personnel** dont le montant s'élève à **595 023 €**. Le montant des charges du personnel est alors ramené à **3 421 704 €**, ce qui représente un **ratio de 62.07 % des dépenses de fonctionnement**.

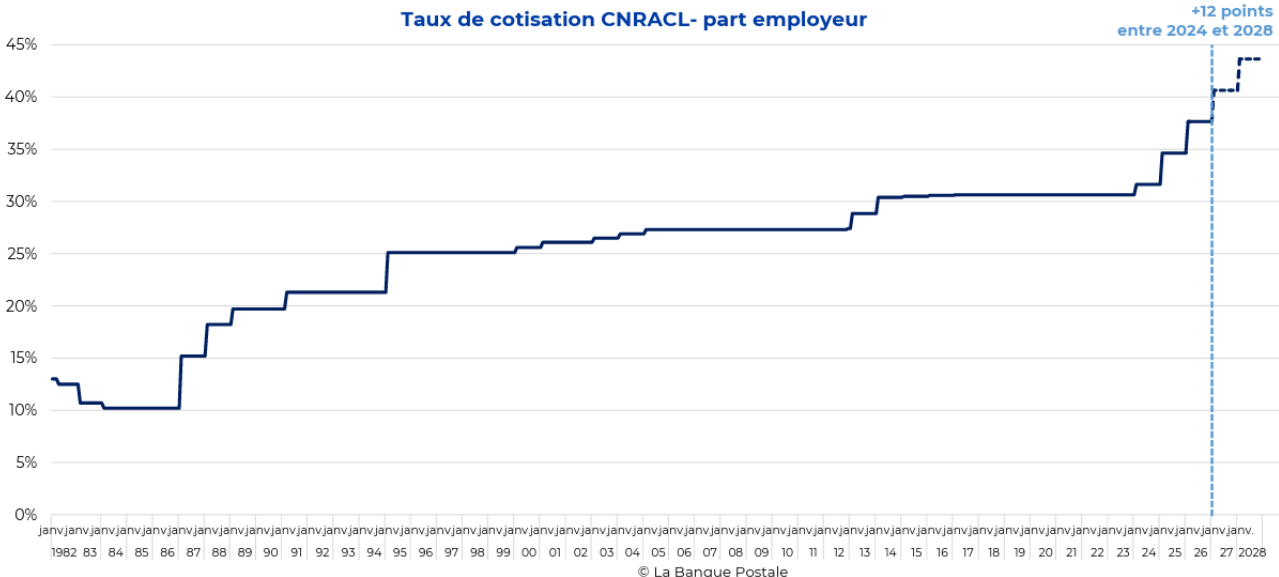
Les charges de personnel représentent traditionnellement le poste le plus élevé pour les communes.

Ce poste est en augmentation en 2025 de 5.55 % par rapport à 2024. Cette hausse s'explique pour les raisons suivantes :

- Glissement-vieillesse-technicité qui prend notamment en compte les avancements quasi-automatique sur la grille indiciaire, les mesures catégorielles statutaires, etc. ;
- Politique sociale interne négociée avec représentants syndicaux (augmentation du nombre de tickets restaurants ...) ;
- Revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier 2025. Le SMIC horaire brut passe de 11.65 € à 11.88 € ;
- Création d'une nouvelle taxe par la Région : le versement mobilité régional et rural (0,15 % des salaires soumis aux cotisations sociales) ;

- Besoins de renforcement temporaire du pôle public de l'eau pour mener les opérations liées aux schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement ;
- Besoins de renforcement du service cantine et jeunesse en lien avec la réglementation imposant un taux d'encadrement plus important et une hausse des effectifs (Taux d'encadrement ; contraintes environnementales, etc.) ;
- Recrutements pour pallier les absences des agents liées à la maladie.

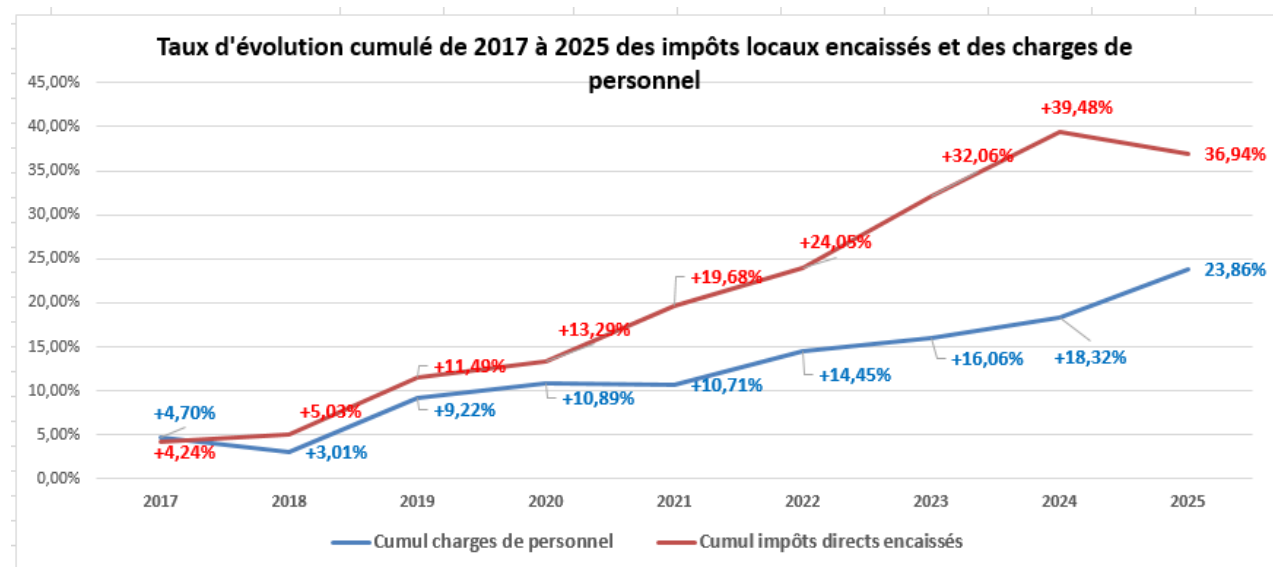
Taux de cotisation à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales



Le ratio élevé des charges de personnel s'explique également, par la qualité et l'étendue des services rendus aux Cannétois et par la gestion directe des services municipaux par le personnel communal.

Au-delà, ce poste de dépenses est à rapprocher du niveau et de la **dynamique des recettes fiscales**

La dynamique des impôts directs locaux encaissés permet de compenser la hausse des charges de personnel tel que le graphique ci-après l'illustre sur la période 2017-2025 :



Les atténuations et remboursements des frais de personnel en 2025 sont ci-après détaillés :

- Budgets annexes de l'eau et de l'assainissement :	250 000 €
- Budget du Centre Communal d'Action Sociale	100 000 €
- Syndicat intercommunal de la Source d'Entraigues	3 756 €
- Commune des Mayons	4 568 €
- Remboursements maladie, etc.	131 860 €
- Taxe de séjour affectée à la rémunération du personnel	30 000 €
- Remboursement contrats aidés	74 839 €
Total :	595 023 €

Les charges à caractère général représentent **1 276 408 €**, soit le deuxième poste principal après les charges de personnel. Ces charges sont en **baisse de 1 %**. Cette baisse est de près de 2 % si l'on tient compte de l'inflation en 2025. Elle s'explique notamment par les efforts entrepris par la municipalité pour réduire les coûts énergétiques (éclairage public LED ; installation panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux). La baisse des charges à caractère général est ainsi constatée malgré le maintien ou le renforcement de certains services comme l'alimentation en lien avec la hausse des effectifs de la cantine ou aux activités périscolaires et de loisirs.

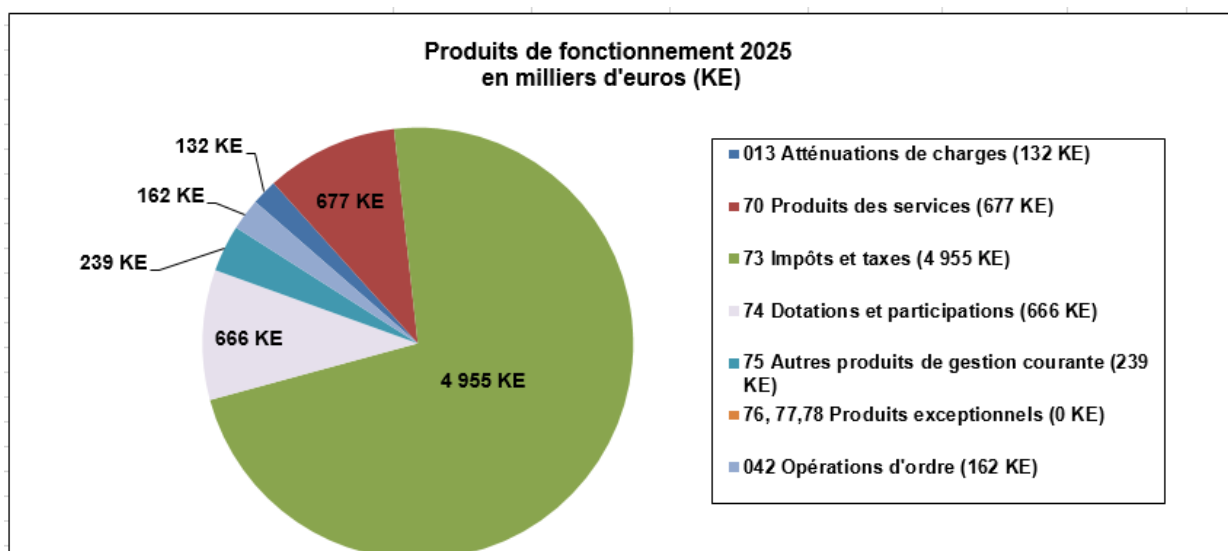
Les charges de gestion courante (participations, subventions versées par la commune, indemnités des élus, etc) se sont élevées en 2025 à **475 316 € euros**. Les dépenses sont en hausse de 4 %.

Au total, **les dépenses de fonctionnement courantes 2025** sont en hausse de **3.89 %** par rapport à 2024.

Parmi les autres postes de dépenses, les dotations aux amortissements des immobilisations ont été réalisées pour 258 700 €. Rappelons que l'amortissement des immobilisations est une obligation pour les collectivités locales. Celle-ci consiste à prévoir au budget chaque année une provision afin de renouveler les immobilisations hors d'usage suite à l'usure ou à l'obsolescence. L'amortissement représente donc de l'autofinancement réalisé par la commune.

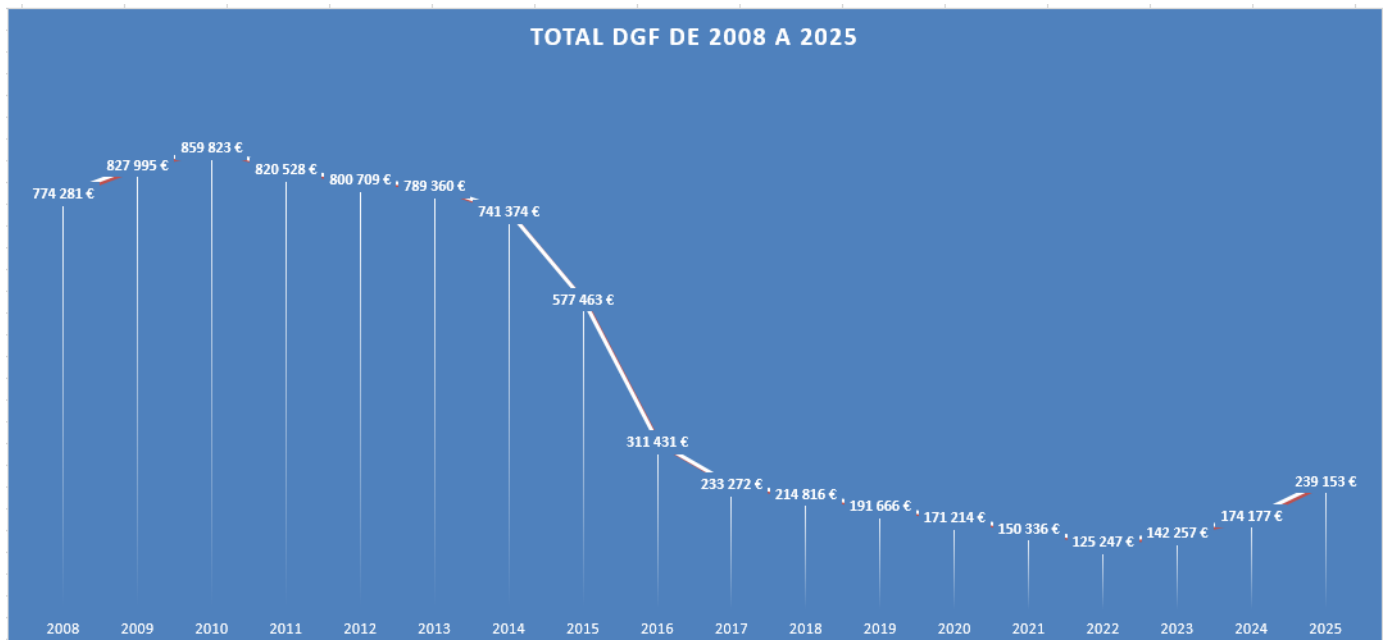
2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement provisoires en 2025 se sont élevées à **6 830 551 euros**. Elles sont représentées dans le graphique ci-dessous :



Avec **4 954 708 €** en 2025, les **impôts et taxes** représentent le poste principal des recettes de fonctionnement (**72.54 %**).

Le second poste concerne les **dotations et participations** allouées à la commune. Celles-ci totalisent **666 104 €**. Parmi les dotations, la dotation globale de fonctionnement – D.G.F. (239 153€), versée par l'Etat, est en augmentation en 2025 de 37 %. Cette augmentation est portée en partie par **une population en hausse en 2025** au Cannet des Maures (+ 22 786 € à ce titre). **Il faut également préciser que la commune est redevenue en 2025 éligible à la Dotation Nationale de Péréquation (47 128 €) et que la Dotation de Solidarité Rurale a progressé de 17 % (111 756 €)**. Toutefois, la commune a vu sa **dotations forfaitaire ponctionnée de 20 953 €** pour financer la **péréquation** des ressources entre collectivités locales. Comparativement à la D.G.F. perçue en 2012, le manque à gagner cumulé de 2013 à 2025 s'établit à **6 347 450 €**. Ces baisses de DGF n'ont pas été compensées par une hausse des taux des impôts locaux correspondante.



Une autre dotation de l'Etat qui a évolué en 2025 concerne la DCRTP (Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle). **La DCRTP**, jusque-là ressource pérenne, est passée de 92 700 € en 2024 à **51 900 € en 2025** soit une **baisse de 44 %**.

Les recettes liées à la facturation des **activités périscolaires et loisirs** (cantine, espace accueil des jeunes) et la participation de la Caisse d'Allocation familiale **progressent de 10.67 %**.

Les loyers des locaux encaissés par la commune s'élèvent à 169 420 € (+16 %).

Au total, **les ressources de fonctionnement courantes** qui totalisent **6 668 276 €** restent stables (hors produits financiers, produits exceptionnels, amortissements et travaux en régie).

Evolution de la fiscalité locale de 2008 à 2025 au Cannet des Maures

Il faut souligner **le dynamisme des bases d'imposition** de 2008 à 2025.

Les bases du foncier bâti ont augmenté de **81.54 %** sur la période, soit **4.5 % d'augmentation en moyenne annuelle**.

(Evolution des bases d'impositions en milliers d'euros)

Bases fiscales	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2024
Taxe d'habitation	5 609	5 870	6 104	6 246	6 626	6 808	6 999	6 967	6 947	7 030	6 840	7 329	7 457	917	878	942	881	738
Foncier bâti	4 095	4 262	4 399	4 589	4 777	5 195	5 114	5 605	5 672	5 792	6 088	6 467	6 594	6 344	6 640	7 173	7 555	7 434
Foncier non bâti	126	127	127	128	128	133	133	135	136	132	133	135	1 371	138	142	151	155	151
Sous-total 1	9 830	10 259	10 629	10 962	11 531	12 136	12 245	12 707	12 755	12 954	13 061	13 931	15 422	7 399	7 660	8 266	8 591	8 324
Taxe professionnelle	5 686	5 992	8 094	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cotisation Foncière des entreprises			0	1 582	1 852	2 107	1 789	1 839	2 412	2 425	2 448	2 636	2 716	2 246	2 349	2 530	2 625	2 376
Sous-total 2	5 686	5 992	8 094	1 582	1 852	2 107	1 789	1 839	2 412	2 425	2 448	2 636	2 716	2 246	2 349	2 530	2 625	2 376
Total bases	15 515	16 251	18 723	12 544	13 383	14 242	14 035	14 546	15 167	15 379	15 509	16 567	18 138	9 645	10 010	10 796	11 216	10 700

Les bases de taxe d'habitation sont en diminution de 16 % en 2025 du fait des renseignements des contribuables sur le site GMBI (Gérer mes biens immobiliers). 240 locaux sont taxés à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires en 2025 contre 290 en 2024 (27 000 € de produit en moins).

Quant aux bases de taxe foncière, celles-ci sont en baisse de 1.60 % en raison d'un arrêt du conseil d'Etat exonérant certaines installations spécifiques pour l'exploitation du Balançan, de la base de taxe foncière.

A noter que pour la taxe d'habitation, les bases d'imposition sont passées de 7 457 KE en 2020 à 738 KE d'euros en 2025 suite à la réforme fiscale à partir de 2021 portant sur la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales. **La commune ne perçoit plus que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.** Rappelons que cette suppression de la taxe d'habitation est compensée par le transfert de la fiscalité départementale en matière de foncier bâti, plus une dotation complémentaire de l'Etat pour la commune du Cannet des Maures.

Ainsi, les bases d'imposition liées à la taxe d'habitation ne représentent plus que 10,25 % (48.35 % avant la réforme) de l'ensemble des bases pour lesquelles la commune conserve un pouvoir sur les taux.

Rappelons également que la baisse des bases d'imposition du foncier bâti de 2020 (6 594 K€) à 2021 (6 344 K€) figurant sur le tableau ci-dessous fait suite à la décision du gouvernement de réduire de moitié les bases d'imposition des établissements industriels. L'Etat compense ce manque à gagner par le versement à la commune d'allocations compensatrices.

Concernant l'impôt économique, l'évolution de l'assiette de la cotisation foncière des entreprises (CFE) reste très dynamique depuis 2011, année de sa création en remplacement de la taxe professionnelle (+ 50,24 % de 2011 à 2025). L'assiette de la cotisation foncière des entreprises augmente en moyenne annuelle de plus de 3.35 % sur la période et témoigne de la dynamique du tissu économique sur le Cannet des Maures.

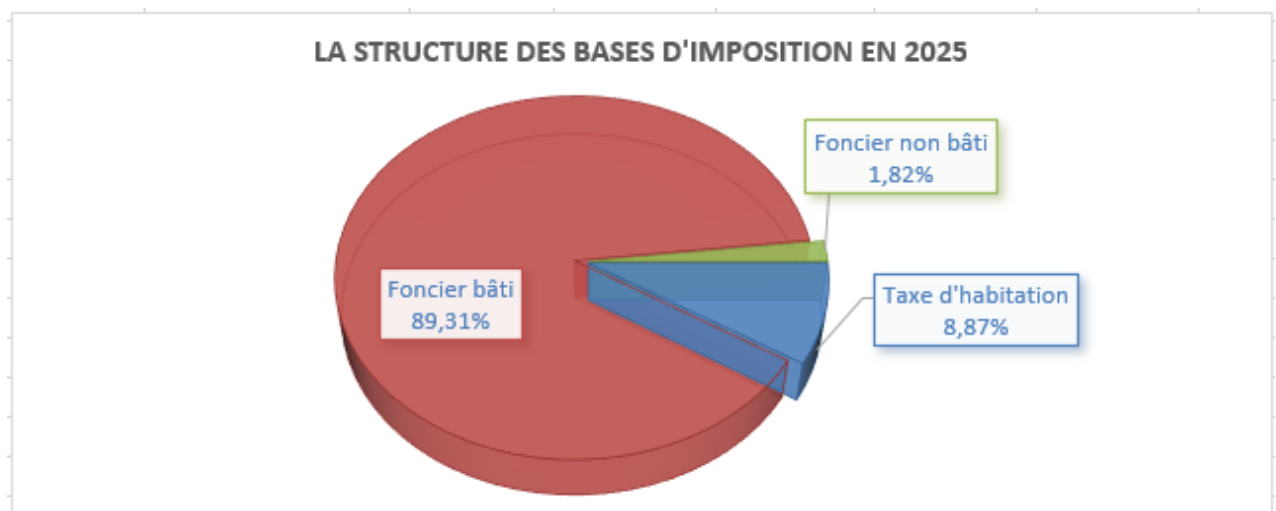
Il faut là encore préciser que les bases de 2020 à 2021 sont passées de 2 716 K€ à 2 246 K € du fait de la décision gouvernementale de réduire de moitié les bases de cotisation foncières des entreprises pour les établissements industriels. Cette réduction fait également l'objet de compensation financières par l'Etat.

Il convient de rappeler que la fiscalité économique, dont la CFE et la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE), est encaissée par la communauté de communes Cœur du Var. Le produit de la fiscalité économique 2014 est reversé aux communes via les attributions de compensation.

Ainsi, la dynamique du tissu économique au Cannet des Maures profite également aux dix autres communes de Cœur du Var. La hausse des bases d'imposition en matière économique liée à la **création d'entreprises** au Cannet des Maures, **a permis de contribuer au budget de la Communauté de Communes Cœur du Var pour 3 009 000 € depuis 2015**, année de mise en place de la fiscalité professionnelle unique.

S'agissant de l'autonomie fiscale de la commune, celle-ci ne conserve un pouvoir sur les taux que pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et pour les taxes foncières.

En 2025, au sein des bases, la taxe d'habitation et les taxes foncières représentent respectivement 8.87 % et 91.13 % tel qu'indiqué dans le graphique ci-dessous :



Le produit des impôts locaux directs en 2025 (poste principal des sources de recettes), repose sur le foncier bâti à près de 90 %.

La hausse du produit fiscal relatif à la taxe sur le foncier bâti est très dynamique au regard de la hausse de la population Cannétoise et à l'installation de nouveaux professionnels.

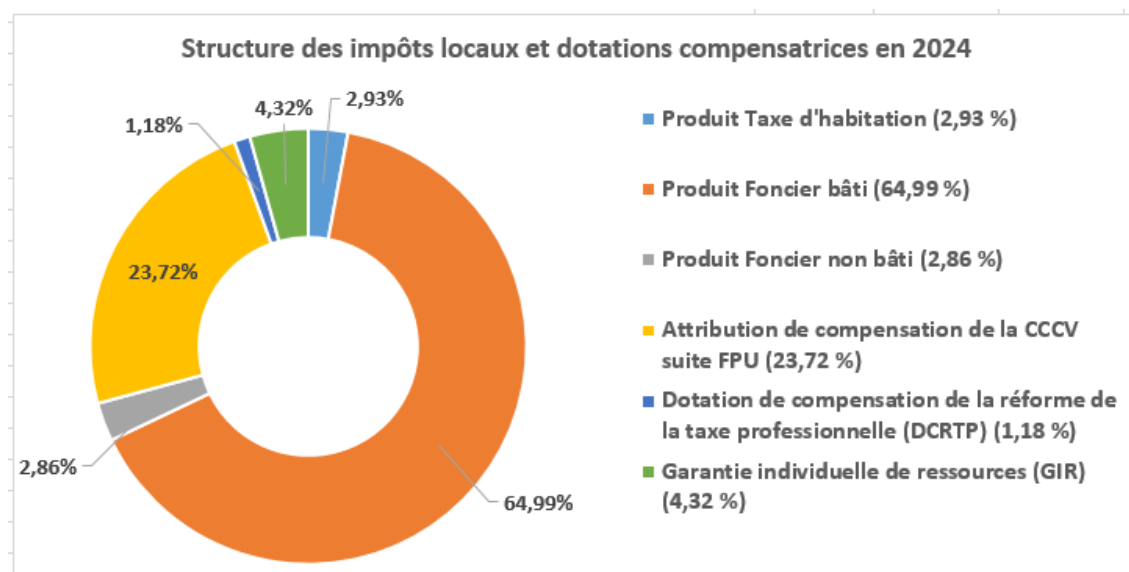
A l'instar des bases d'imposition, **le produit de la fiscalité locale** est très dynamique avec **+ 82.8 %** de hausse entre 2008 et 2025, soit **+ 4.6 %** d'augmentation en moyenne annuelle. Le produit sur la période tel qu'il est indiqué dans le tableau ci-dessous passe de **2 406 000 €** en 2008 à **4 398 000 €** en 2025.

L'ensemble des produits des impôts locaux et des dotations compensatrices de 2008 à 2025 (en KE) figure dans le tableau ci-après :

Produits	2008	2009	2011	2012	2013	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Produit Taxe d'habitation	561	593	1 049	1 124	1 155	1 182	1 179	1 193	1 161	1 244	1 265	156	149	160	154	129
Produit Foncier bâti	622	654	711	747	813	877	887	969	1 018	1 082	1 102	2 370	2 488	2 691	2 912	2 858
Produit Foncier non bâti	96	98	104	105	109	111	112	109	109	111	113	113	116	124	129	126
Produit Taxe professionnelle	965	1 028														
Rôles supplémentaires (régularisations fiscales taxes foncières et CFE)						594										
Compensation pertes de bases d'imposition de la cotisation économique						104	78	52								
Dotation de compensation de la taxe professionnelle (part salaire)	161	162	129	129	127											
Cotisation foncière des entreprises			401	474	540											
Taxe additionnelle foncier non bâti			13	13	14											
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)			267	289	349											
Installations de production d'électricité (IFER)			37	43	45											
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)			54	53	51											
Attribution de compensation						1 214	1 214	1 201	1 275	1 093	1 043	1 043	1 043	1 043	1 043	1 043
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)			116	116	100	100	100	100	100	97	95	95	95	95	93	52
Garantie individuelle de ressources (GIR)			202	202	190	190	190	190	190	190	190	190	190	190	190	190
Total produit	2 406	2 535	3 084	3 296	3 492	4 371	3 760	3 814	3 853	3 816	3 808	3 966	4 082	4 302	4 521	4 398

De 2008 à 2025, le produit des impôts locaux et des dotations compensatrices a augmenté de +82.8 % (soit +4.6 % en moyenne annuelle)

La structure des produits des impôts locaux et des dotations compensatrices en 2025 est illustrée dans le graphique ci-après :



Le produit de la taxe d'habitation représente 2.93 % des ~~impôts locaux et dotations~~ compensatrices. Celui des taxes foncières est de 67.85 %. Les dotations compensatrices de l'Etat et les attributions de la Communauté de communes Cœur du Var représentent 29.22 %.

Parmi les impôts locaux directs et dotations compensatrices, la taxe sur le foncier bâti est la plus dynamique. La taxe foncière sur le foncier bâti représente plus des deux tiers.

En matière de vote des taux d'imposition par la commune, le tableau ci-dessous fait apparaître l'évolution depuis 2007 :

Taux	2007	2008	2009	2010	2011 ⁽¹⁾	2012 à 2016	2017 à 2020	2021	2022 à 2023	2024 à 2025
Taux Taxe d'habitation	9,73%	10,01%	10,11%	10,20%	16.80% (soit 10.20+ 6.60%)	16.97 %	16,97%	16,97%	16,97% ⁽²⁾	17,45%
Taux Foncier bâti	14,77%	15,20%	15,35%	15,49%	15.49%	15,64%	16,72%	33,99% ⁽³⁾	33,99%	34,99%
Taux Foncier non bâti	73,93%	76,08%	76,84%	77,53%	81.29% (soit 77.53 % + 3.76%)	82,10%	82,10%	82,10%	82,10%	83,10%
Taux Taxe professionnelle	16,50%	16,98%	17,15%	-	-	-	-	-	-	-
Taux de cotisation foncière	-	-	-	25,37%	25.37%	25,62%	30,07%	30,95%	30,95%	30,95%

⁽¹⁾ Ajustement taux imposé par l'Etat des taux en 2011 suite à la suppression de la taxe professionnelle et des transferts d'impôts entre collectivités publiques.

⁽²⁾ Taux de 16.97 % de la taxe d'habitation qui ne s'applique que pour les résidences secondaires.

⁽³⁾ Le taux du foncier bâti est passé de 16.72 % à 33.99 % en raison du transfert du taux départemental qui compense en partie la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

3. Le résultat de fonctionnement 2025 provisoire

L'excédent brut de fonctionnement 2025 ressort à + 899 000 € (Ressources de fonctionnement courantes – dépenses de fonctionnement courantes).

L'exercice 2025 dégage un **excédent de fonctionnement provisoire de + 730 100 €**, dit Capacité d'Autofinancement Brute (CAF), après prise en compte des résultats financiers et exceptionnels. **L'excédent de fonctionnement 2025 sera affecté en totalité en recettes d'investissement au budget 2026.**

b. La section d'investissement

1. Les dépenses d'investissement

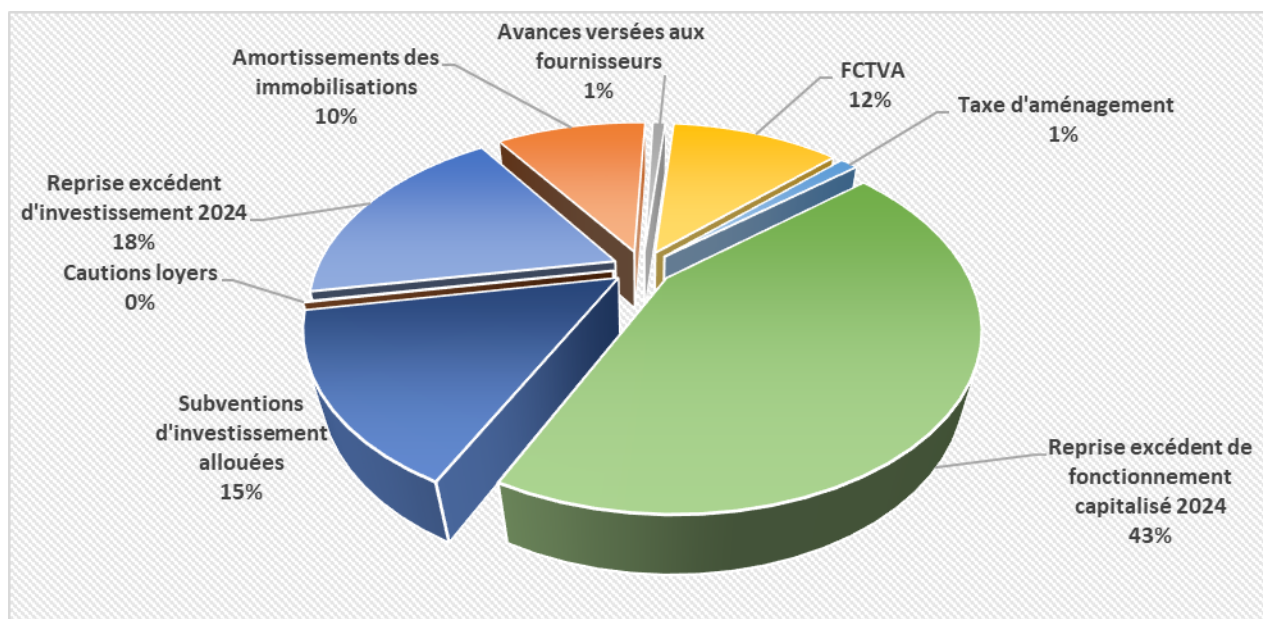
En 2025, les dépenses d'investissement provisoires du budget principal se sont élevées à **2 118 447 €**.

Le total des dépenses d'équipement s'établit à **1 799 268 €**. Le remboursement du capital de la dette est de 133 444 € en 2025.

2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement provisoires pour le budget principal se sont élevées à **2 540 986 €** en 2025.

Les recettes principales portent sur les subventions d'investissement allouées à la commune pour 377 558 € (14.86 %), la reprise de l'excédent de fonctionnement capitalisé 2024 pour 1 099 708 € (43.28 %), la reprise de l'excédent d'investissement 2024 pour 462 724 € (18.21 %), le produit des taxes d'aménagement pour 29 576 € (1.16 %), le Fonds de récupération de la TVA pour 290 000 € (11.41 %), l'amortissement des immobilisations pour 258 700 € (10.18 %), l'encaissement de cautions liés aux locations de locaux (1 260 €) et enfin 21 460 € (0.84 %) liés au remboursement d'avances dans le cadre de marchés publics.



3. Le résultat d'investissement provisoire 2025

Le résultat d'investissement provisoire 2025 est un **excédent** qui s'établit à **422 539 €** et sera repris en recettes d'investissement au budget 2026.

En tenant compte des restes à réaliser d'investissement en dépenses et recettes, soit respectivement **769 105 €** et **99 363 €**, il ressort un besoin de financement de **247 203 €**.

c. Le résultat global provisoire 2025

Au total, le résultat cumulé des sections de fonctionnement et d'investissement, de **+ 730 100 €** et de **+ 422 539 €**, ressortirait à **+ 1 152 639 €**.

En tenant compte des restes à réaliser, le résultat global s'établirait à **+ 482 890 €**.

4. L'état de la dette.

Comme l'indique le tableau ci-dessous, **l'endettement**, en euros par habitant, **est passé de 845 €** au 31/12/2007 à **400 €** au 31/12/2025.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	% 2007-2025
Pop. INSEE (hab)	3 714	3 714	3 964	3 995	4 036	4 094	4 128	4 182	4 241	4 433	4 417	4 389	4 359	4 341	4 338	4 386	4 657	4 934	
Capital en K€	387	380	334	342	318	298	273	233	192	75	1 049	66	81	114	115	115	115	133	-65,49%
Intérêts en K€	124	110	86	83	76	53	47	36	42	35	20	23	29	36	34	33	31	34	-72,79%
Annuité K€	511	490	420	426	394	351	320	269	234	110	1 069	89	110	150	148	148	146	167	-67,26%
Annuité / hab. en €	138	132	106	107	98	86	78	64	55	25	242	20	25	35	34	34	31	34	-75,36%
Capital restant dû au 31/12 (K€)	3 137	2 756	2 422	2 079	1 758	1 460	1 193	953	1 761	1 522	473	1 407	2 326	2 211	2 097	1 982	2 107	1 973	-37,09%
Encours dette/hab en €	845	742	611	520	436	357	289	228	415	343	107	321	534	509	483	452	452	400	-52,65%
Moyenne strate en €	884	909	851	895	915	930	1 040	1 056	788	770	762	751	728	717	726	710	703	NC	
Ecart Le Cagnet/moyenne strate en €	-39	-167	-240	-375	-479	-573	-751	-828	-373	-427	-655	-430	-194	-208	-243	-258	-251		

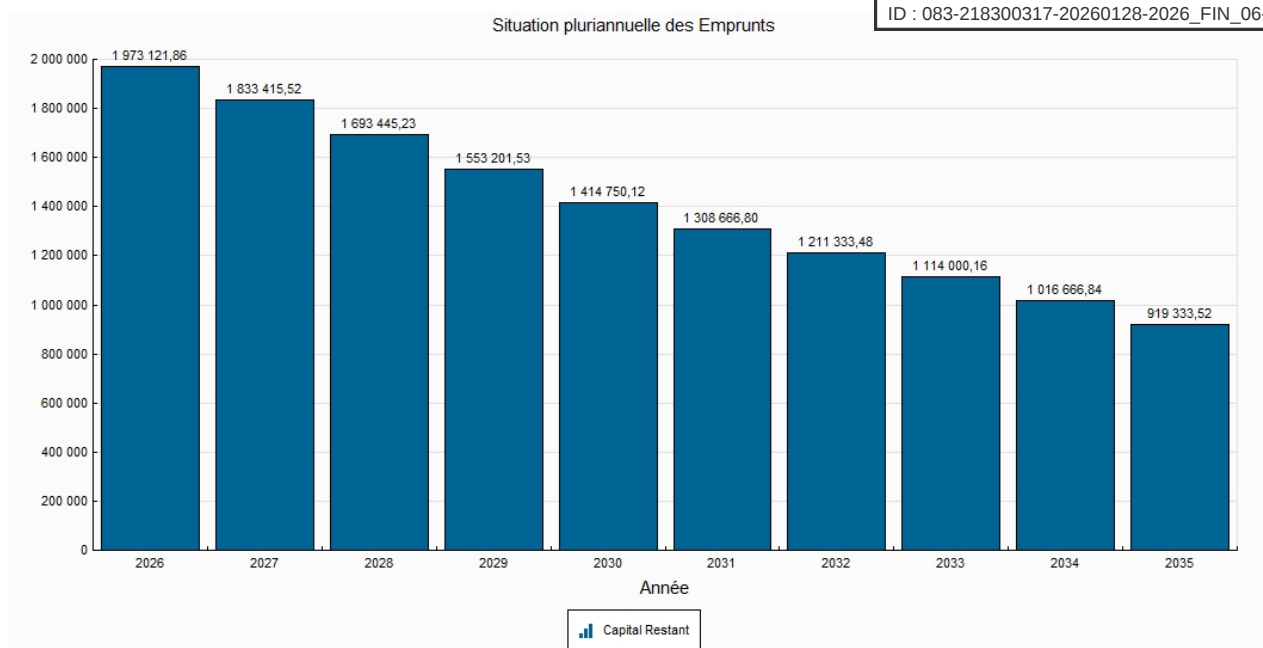
On note au niveau du tableau ci-dessus et du graphique, ci-après, que l'endettement est en diminution depuis 2007. L'encours de la dette a baissé de **37 %** et l'encours par habitant de **52.65 %**.

A titre de comparaison, au 31/12/2024, l'encours moyen de la dette par habitant pour les communes de même strate était de **703 €** contre **400 €** pour le Cagnet des Maures.



La commune dispose de marges de manœuvre en matière d'endettement pour investir à terme.

Le tableau ci-après porte sur l'amortissement du capital restant dû au 01/01/2025 jusqu'en 2035.



Le capital restant dû ci-dessus, est exprimé par référence au 1^{er} janvier de chaque année.

B. Les budgets annexes

a) Le budget annexe de l'eau potable

Les recettes et les dépenses d'exploitation 2025 provisoires sont respectivement de **913 688 €** et **912 258 €**. Il en résulte un **excédent d'exploitation** de **1 430 €**.

En section d'investissement, les recettes et dépenses 2025 provisoires s'établissent à 635 373 € et 232 992 €. Il en ressort un **excédent** de **402 381 €**. En tenant compte des reports 2025 en dépenses de **108 100 €** et en recette de **0 €**, le résultat de la section d'investissement dégage un **excédent de 294 281 €**.

Sections d'exploitation et d'investissement cumulées, il en résulte un **excédent global** de **403 811 €**. En tenant compte des reports 2025 qui participent à la détermination des résultats, il en ressort un **excédent** de **295 711 €**.

b) Le budget annexe de l'assainissement

Les recettes et les dépenses d'exploitation provisoires 2025 sont respectivement de **795 401 €** et **539 866 €**. Il en résulte un **excédent de fonctionnement** de **255 535 €**.

En section d'investissement, les recettes et dépenses 2025 provisoires sont de **890 232 €** et **509 256 €**. Il en ressort un **excédent** de **380 976 €**. En tenant compte des reports 2025, soit **28 000 €** en recettes et **100 000 €** en dépenses, le résultat de la section d'investissement dégage un **excédent de 308 976 €**.

Sections d'exploitation et d'investissement cumulées, il en résulte un excédent de **636 511 €**. **En tenant compte des restes à réaliser de 2025**, l'excédent ressort à **564 511 €**.

IV – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

A. LE BUDGET PRINCIPAL

1. La section de fonctionnement

a) Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement en 2026 devraient s'établir à **6 858 600 €**, en **hausse de 1.92 %** par rapport au budget primitif 2025.

Chap	Libellé chapitre	Budget 2025	Budget 2026	Solde	%
011.	Charges à caractère général	1 444 845,00	1 405 999,78	-38 845,22	-2,69%
012.	Charges de personnel et frais assimilés	4 080 000,00	4 300 000,00	220 000,00	5,39%
65.	Autres charges de gestion courante	527 000,00	540 760,00	13 760,00	2,61%
66.	Charges financières	36 640,74	34 309,84	-2 330,90	-6,36%
67.	Charges exceptionnelles	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00%
68.	Dotations aux provisions et dépréciations	5 000,00	2 000,00	-3 000,00	-60,00%
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	300 200,00	300 000,00	-200,00	-0,07%
023.	Virement à la section d'investissement	332 514,26	272 530,38	-59 983,88	-18,04%
Dépenses de fonctionnement :		6 729 200,00	6 858 600,00	129 400,00	1,92%

Parmi les dépenses de fonctionnement courantes, il faut souligner :

- **Les charges à caractère général (chapitre 011) sont maîtrisées ; elles baissent de 2.69 % et plus si l'on tient compte de l'inflation.**
- **Les charges prévisionnelles de personnel 2026 (chapitre 012) sont en progression de 5.39 % pour plusieurs motifs :**
 - Glissement-vieillesse-technicité qui prend notamment en compte les avancements quasi-automatique sur la grille indiciaire, les mesures catégorielles statutaires, etc.
 - Nouveau régime de protection sociale complémentaire (PSC) relatif à la couverture des frais de santé et des risques prévoyance (incapacité, invalidité et décès).
 - Revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier 2026. Le SMIC horaire brut passe de 11.88 € à 12.02 €.
 - Augmentation du taux de la cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées par les employeurs territoriaux à leurs fonctionnaires affiliés au régime spécial de sécurité sociale (fonctionnaires CNRACL) pour l'année 2026. Le taux passe de 34.65 % à 37.65 %
 - Création d'une nouvelle taxe par la Région : le versement mobilité régional et rural (0,15 % des salaires soumis aux cotisations sociales).
 - Besoins de renforcement temporaire du pôle public de l'eau pour mener les opérations liées aux schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement.
 - Besoins de renforcement du service cantine et jeunesse en lien avec l'augmentation des effectifs et avec l'évolution des normes (Taux d'encadrement ; contraintes environnementales, etc.).
 - Réduction des critères d'éligibilité aux aides de l'Etat obligeant la commune à recourir à des CDD en remplacement des PEC (Parcours Emploi Compétences).

➤ Recrutements pour pallier les absences des agents liées à la maladie.

- La hausse des charges de gestion courante (chapitre 65) est principalement due à une hausse de la cotisation au TACO à la communauté de communes Cœur du Var (+ 5000 €).
- Les charges financières (chapitre 66) sont en légère baisse.

b) Les recettes

Les recettes de fonctionnement 2026 atteindraient également le montant de **6 858 600 €**, en **hausse de 1.92 % par rapport au budget primitif 2025**.

Chap	Libellé chapitre	Budget 2025	Budget 2026	Solde	%
013.	Atténuations de charges	38 942,78	65 000,00	26 057,22	66,91%
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	162 470,22	165 970,22	3 500,00	2,15%
70.	Produits des services, du domaine et ventes divers	655 550,00	685 439,78	29 889,78	4,56%
73.	Impôts et taxes	5 065 937,00	5 147 990,00	82 053,00	1,62%
74.	Dotations et participations	603 000,00	489 000,00	-114 000,00	-18,91%
75.	Autres produits de gestion courante	203 100,00	215 200,00	12 100,00	5,96%
76.77.	Produits financiers et exceptionnels	200,00	90 000,00	89 800,00	
Recettes de fonctionnement :		6 729 200,00	6 858 600,00	129 400,00	1,92%

La municipalité n'augmentera pas les taux des impôts locaux en 2026 pour les taxes foncières sur le bâti et le non bâti, et pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Ainsi, les taux proposés en 2026 qui feront l'objet d'un vote par l'assemblée délibérante seront de :

- **17.45 %** pour le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;
- **34.99 %** pour le taux de taxe sur le foncier bâti ;
- **83.10 %** pour le taux de taxe sur le foncier non bâti.

Le **produit issu des impôts locaux devrait totaliser 3 145 000 €** en 2026 (Taxe d'habitation et taxes foncières) avec prise en compte estimative de l'actualisation des bases d'imposition par l'Etat au regard de l'inflation en 2025 et de l'augmentation de la population.

La dotation globale de fonctionnement (part forfaitaire) versée par l'Etat devrait être stable à 80 000 € ; si la commune devrait voir cette dotation en augmentation de 20 000 € du fait de l'accroissement de la population, celle-ci devrait être prélevée de 20 000 € pour financer la péréquation entre collectivités.

La commune devrait à nouveau bénéficier de la péréquation en 2026 au titre de la dotation nationale de péréquation (47 000 €) et de la dotation de solidarité rurale (105 000 €).

A noter qu'il existe des incertitudes sur la poursuite du financement par l'Etat des contrats de travail visant à favoriser le retour à l'emploi (74 839 € encaissés en 2025 – 10 000 € prévus en 2026).

Au niveau des baisses, la DCRTP (Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) devrait être à nouveau diminuée en 2026. Cette minoration est répartie entre les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre au prorata des recettes réelles de fonctionnement. La DCRTP est passée de 92 700 € en 2024 à 51 900 € en 2025 ; 30 000 € sont prévus en 2026.

Il faut également noter la hausse des produits d'exploitation liés aux services scolaires et périscolaires (cantine, périscolaire) en hausse de 27 000 € du fait principalement de l'accroissement des effectifs accueillis.

En 2026, la commune prévoit d'encaisser 360 000 € (182 195 € encaissés en 2025) pour les mutations à titre onéreux d'immeuble ou de droits immobiliers. Ce surcroît de recettes attendus est lié au franchissement des 5 000 habitants par la commune du Cannet des Maures. Ainsi en 2026, la commune percevra d'une part la taxe perçue en 2025 au profit du fonds départemental de péréquation dont les ressources seront versées en 2026 aux communes de moins de 5 000 habitants suivant un barème établi par le conseil départemental. D'autre part, la population totale de la commune dépassant le seuil des 5 000 habitants en 2026, elle sera éligible à la perception directe du produit de la taxe communale additionnelle et ce à compter du 1er janvier 2026.

A souligner enfin, le produit financier prévu au budget 2026 de 90 000 € porte sur le placement de l'indemnité réparatrice provisoire perçue suite au contentieux lié à la construction du Dojo.

2. La section d'investissement

a. Les dépenses

Les dépenses d'investissement 2026 devraient s'élever à **3 010 264 €** hors restes à réaliser.

Au titre de ces dépenses, les **dépenses financières** s'établiraient à **510 970 €** ; celles-ci portent notamment sur le remboursement du capital de la dette pour **140 000 €** et sur la réalisation d'opérations d'ordre pour **365 970 €** dont :

- 100 000 € d'intégration d'études en immobilisations définitives,
- 100 000 € pour comptabiliser les remboursements d'avances dans le cadre de marchés publics,
- 150 000 € prévus de travaux en régie,
- 15 970 € pour l'amortissement des subventions d'équipement.

Parmi les dépenses d'investissement, les **dépenses d'équipement nouvelles** s'élèveraient à **2 499 294 €**.

Le détail des dépenses d'équipement nouvelles 2026 sont ci-après détaillées :

Objet 2026	Propositions 2026
Projet "AGORA" : travaux d'aménagement et de requalification du centre-ville (Crédits de paiement 2026)	1 150 000
Etudes d'urbanisme diverses (habitat, etc) et interventions liées au dispositif « Petites Villes de Demain » : foncier, travaux	148 444
Travaux et diagnostics de voirie, éclairage public, mobilier urbain, peintures routières, panneaux signalisation, feux récompenses, vidéo-protection	260 000
Chantier ADESS (entretien, restauration voirie, terrains)	30 000
Acquisition de terrains agricoles et forestiers, et de terrains soumis à emplacement réservé	230 000
Travaux salle du Recoux : Mise en conformité incendie, remplacement menuiseries, rénovation scène, etc.	110 000
Rénovation salle de l'Esprit (salle de bridge)	60 000
Ecoles : études extension école élémentaire ; mobiliers et équipements scolaires et matériels de cuisine	58 000
Etudes AVELO 3 et création d'une piste cyclable (complément de crédits)	20 000
Jeux enfants	30 000
Modernisation du parc d'éclairage public	72 500
Divers travaux, aménagements de bâtiments publics : diagnostics énergétiques, matériaux (dont matériaux travaux réalisés par le personnel, installations techniques des bâtiments communaux à renouveler, équipement locaux loués aux commerçants, etc.	75 000
Travaux débroussaillage sur la commune	50 000
Dépenses favorisant la biodiversité et l'environnement (ABC, LPO, inventaires) ; panneaux pédagogiques ; matériels d'animation ; équipement ferme pédagogique et ferme maraîchère municipale	61 600
Matériels informatiques, logiciels et matériels de bureau pour les services administratifs : serveurs, ordinateurs, etc.	57 900
Etude sur le diagnostic sanitaire de l'église du Vieux-Cannet	45 000
Mobiliers, équipements techniques divers : outillage voirie, espaces verts ..., équipement incendie, matériels protocolaires et de communication, etc.	16 500
Mobilier médiathèque et liés à festivités de l'Ours	9 350
Réalisation de films (festivités et vœux)	15 000
Total	2 499 294

Les restes à réaliser 2025 en dépenses d'équipement s'établissent à 807 321 €. En tenant compte des restes à réaliser le total des dépenses d'investissement s'établiraient au budget 2026 à **3 366 115 €**.

Récapitulatif dépenses d'investissement 2026 :

Reports 2025 :	807 321 €
Dépenses financières 2026 (Remboursement emprunt, travaux régie, etc.)	510 970 €
Dépenses d'équipement nouvelles 2026	2 499 294 €

Total :	3 817 585 €
----------------	--------------------

b. Les recettes

Pour financer les dépenses, les recettes nouvelles d'investissement 2026 totaliseraient **3 710 119 €** dont le détail figure dans le tableau ci-après :

Objet	Propositions 2026
Amortissements et virement de la section de fonctionnement	572 530
Fonds de compensation de la TVA	170 000
Taxes d'aménagement	50 000
Vente terrain de la Sourcette	240 000
Excédent de fonctionnement capitalisé 2025	730 100
Subventions d'investissement	387 637
Reprise excédent d'investissement 2025	422 539
Intégration études en immobilisations définitives	100 000
Comptabilisation remboursement avances par fournisseurs dans le cadre des marchés publics	100 000
Cautions encaissées en 2026	5 000
Emprunt requalification centre-ville dont prêt relais CT (Agora)	642 751
Emprunt d'équilibre	289 561
TOTAL :	3 710 119

Les restes à réaliser 2025 en recettes d'investissement sont de **107 467 €**.

En tenant compte des restes à réaliser le total des recettes d'investissement s'établiraient au budget 2026 à **3 817 585 €**.

Récapitulatif recettes d'investissement 2026 :

Reports 2025 :	107 466 €
Recettes d'investissement nouvelles 2026	3 710 119 €

Total :	3 817 585 €
----------------	--------------------

3. Programmation pluriannuelle

Les travaux relatifs au Projet "AGORA" (travaux d'aménagement et de requalification du centre-ville) et l'extension de l'école élémentaire font l'objet d'une autorisation de programme.

Etat des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP)									
Montants exprimés en TTC									
Autorisations de programme (AP)					Crédits de paiement (CP)				
Intitulé de l'autorisation de programme [AP]	Année de création	Montant initial	Cumul des révisions	Montant AP révisé	CP antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2025)	Restes à financer (exercices post 2025)			
						2026	2027	2028	Cumul exercices post-2028
AGORA CENTRE	2025	1 830 000	1 080 000	2 910 000	106 030	1 150 000,00	1 653 970,00	0,00	0,00
EXTENSION ECOLE ELEMENTAIRE	2026	1 880 000	0	0	0	84 500,00	919 200,00	876 300,00	0,00

LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

Le budget annexe de l'eau potable en 2026 devrait s'équilibrer à **928 300 € H.T.** en section de fonctionnement et à **4 185 132 € H.T.** en investissement (reports 2025 de 69 000 € H.T. compris).

Les dépenses d'investissement nouvelles devraient s'élever en 2026 à **4 116 132 € H.T.** telles qu'elles apparaissent dans le tableau ci-après :

Objet	Propositions 2026
Remboursement capital dette	25 000
Amortissement subventions d'équipement	26 425
Intégration études sur immobilisations	100 000
Production immobilisée (travaux en régie)	56 900
Matériels d'exploitation : compteurs, vannes, etc	95 000
Frais d'études lié au plan de gestion de sécurité sanitaires des eaux (PGSSE)	40 000
Réhabilitation réservoir des Moulières	85 000
Réhabilitation forage Meren (remplacement pompe, etc.)	87 307
Travaux réseaux eau potable	100 500
Travaux réseau alimentation VARECOPOLE (Etudes, maîtrise d'œuvre, travaux)	3 500 000
Total :	4 116 132

Les dépenses d'équipement reportées 2025 s'élèvent à 69 000 € H.T..

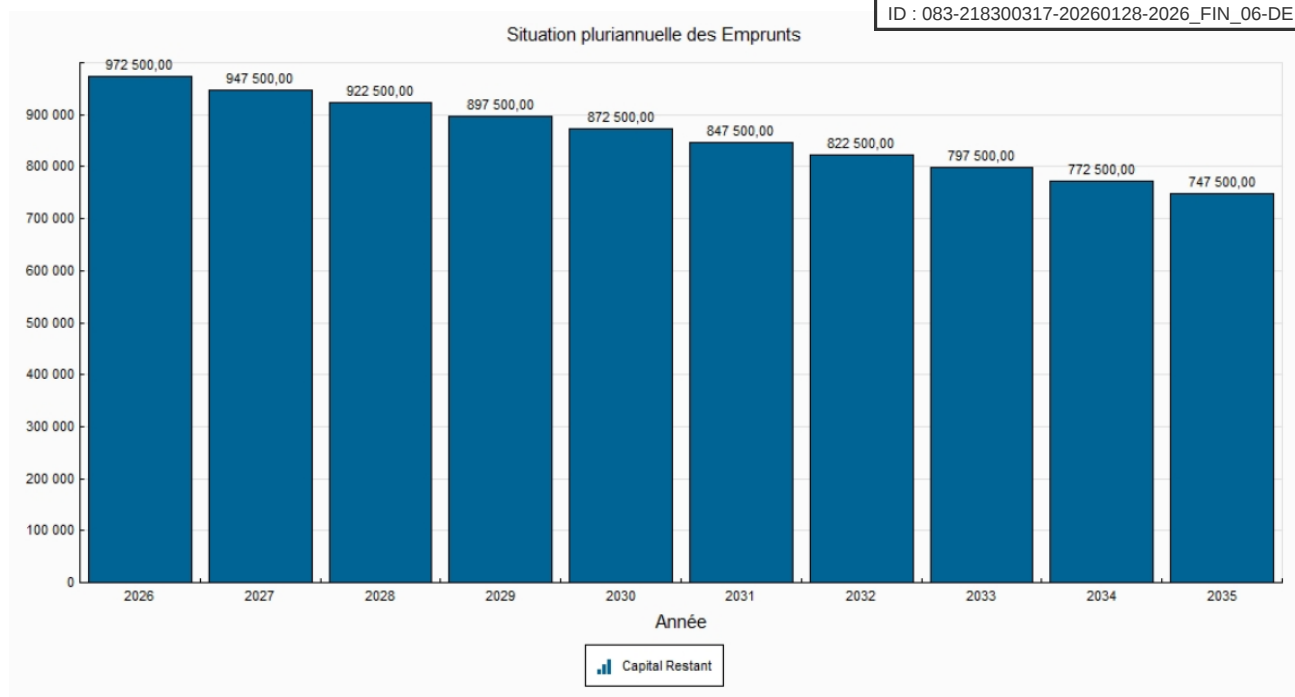
Pour financer ces dépenses, les **recettes d'investissement** s'établissent à **4 185 132 €** telles que précisées ci-dessous :

- Excédent d'investissement 2025 reporté	402 381 €
- Amortissement des immobilisations :	182 751 €
- Intégration études sur immobilisations	100 000 €
- Subvention Cœur du Var réseau alimentation Varécopôle	3 500 000 €
- Total	4 185 132 €

En matière d'endettement, la commune a réalisé deux prêts, de 400 000 € en 2024 et de 600 000 € en 2025 afin de procéder à des renouvellements et des extensions de réseaux.

La dette au 1^{er} janvier 2026 est de **972 500 €**.

L'annuité de remboursement 2026 totalise 45 068 € dont 25 000 € de remboursement du capital de la dette et 20 068 € d'intérêts.



Dettes au 1^{er} janvier (Budget eau potable)

B. LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Le budget annexe de l'assainissement en 2026 devrait s'équilibrer à **789 535 € TTC** en section de fonctionnement et à **2 140 195 € TTC** en investissement (reports 2025 compris).

Les principales dépenses d'investissement nouvelles devraient s'élever en 2026 à environ **2 040 195 € TTC** telles qu'elles apparaissent dans le tableau ci-après :

Objet	Propositions 2026
Amortissement subventions d'équipement	44 000
Remboursement capital dette 2026	116 000
Extension STEP (convention Varécopôle)	1 400 000
Programme de renouvellement des équipements de la STEP	120 000
Matériels d'exploitation	63 000
Travaux sur les réseaux d'assainissement	297 195
Total :	2 040 195

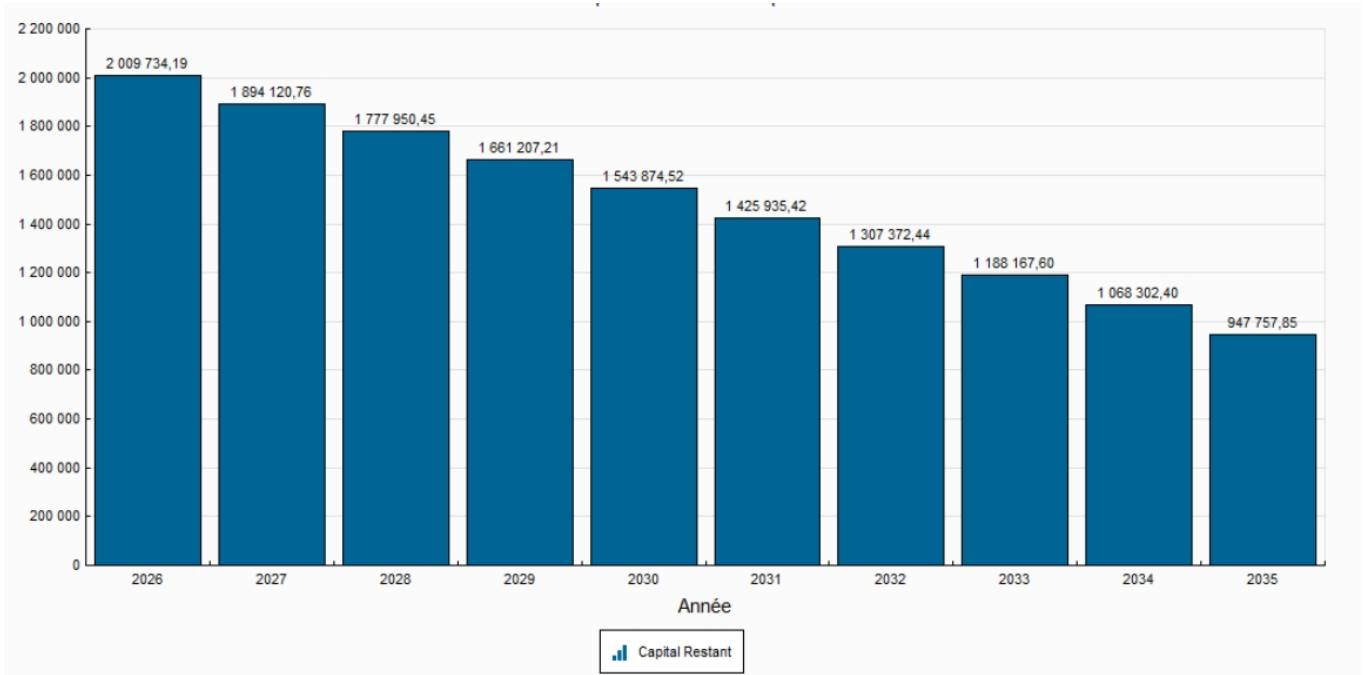
Les dépenses d'équipement reportées 2025 s'élèvent à 100 000,00 € TTC.

Pour financer ces dépenses, les **recettes d'investissement** 2026 s'établissent à **2 140 195 €** telles que précisées ci-dessous :

- Subventions reportées 2025 : 28 000 €
- Virement à la section d'investissement 31 660 €
- Fonds de compensation de la TVA 50 000 €
- Excédent d'investissement 2025 reporté 380 976 €
- Amortissement des immobilisations 171 695 €
- Subvention Agence de l'eau (Réhabilitation réseaux assainissement)

impasse de Vienne, rue du Bosquet et impasse de l'Orée des Bois	77 804 €
- Subvention extension STEP (Convention Varécopôle)	1 400 000 €
- Total	2 140 195 €

En matière d'endettement, la dette au 1^{er} janvier 2026 est de **2 009 734 €**. La construction de la station d'épuration avait nécessité de réaliser deux emprunts d'un montant de 1 700 000 €. L'annuité de remboursement 2026 totalise 171 072 € dont 115 666 € de remboursement du capital de la dette et 55 406 € d'intérêts.



Dette au 1^{er} janvier (Budget assainissement)